

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

d'agglomération
L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit mars à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 Rue Neuve, sur la convocation qui leur a été adressée le huit mars deux mil dix-neuf, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. François-Xavier VILLAIN, Président.

	CONTROL OF THE PROPERTY OF THE
Nombre de délégués communautaires en exercice	9035 PREFECTÚRE DE CAMBR
Nombre de délégués communautaires présents	69 ARRIVEE LE
Nombre de votes	78 - 1 AVR. 2019
	I AVR. ZUIS

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 69

M. François-Xavier VILLAIN, Président,

M. Jean-Pierre COUVENT, M. Jacques LEGENDRE, M. Serge FOVEZ, M. Sylvain TRANOY, Mme Maryvone RINGEVAL, M. Jean-Pascal LEROUGE, M. Michel LIENARD, Mme Monique BOUQUIGNAUD, M. Didier DRIEUX, M. Yves COUPE, M. Daniel POTEAU, M. Marc DERASSE, M. Philippe LOYEZ, M. Jean-Marie DEVILLERS, M. Jacques DENOYELLE, Vice-Présidents,

ABANCOURT: Mme Françoise LAINE - ANNEUX: M. Thierry LEVEQUE - AUBENCHEUL-AU-BAC: M. Michel PRETTRE - BANTEUX: Mme Bernadette GODET - BANTIGNY: M. Yves MARECAILLE - BANTOUZELLE: Mme Sylviane MAUR - BLECOURT: M. Albert LEVERD - BOURSIES: M. Slimane RAHEM - CAGNONCLES: M. Edouard SLEDZ - CAMBRAI: Mme Michèle BARTIER, M. Michel BARTKOWIAK, M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Dominique CARDON, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Dominique HERBIN, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, M. Brahim MOAMMIN, Mme Maria-José POMBAL, Mme Laurence SAYDON, M. Benoît VAILLANT - CANTAING-SUR-ESCAUT : M. Jean-Claude DESCHAMPS - CAUROIR: M. Benoit DHORDAIN - CREVECOEUR-SUR-ESCAUT: M. Gilbert DRAIN -CUVILLERS: M. Emile MILLIOT - DOIGNIES: M. Pascal MOMPACH - ESCAUDOEUVRES: M. Patrice EGO, Mme Annick RICHEZ - ESNES: M. Olivier GOBERT - ESTRUN: M. Jean-Luc FASCIAUX - ESWARS: M. Francis REGNAULT - FRESSIES: M. Henri GAMEZ - GOUZEAUCOURT: M. Jacques RICHARD - HAYNECOURT: M. Alain PARSY - HEM LENGLET: Mme Yvette BLANCHARD - LES RUES DES VIGNES: M. Marc LANGLAIS -MASNIERES: M. Francis NOBLECOURT, Mme Annie ALEXANDRE - MOEUVRES: M. Gérard SETAN - NEUVILLE-SAINT-REMY: Mme Francine COUVENT, Christian DUMONT - NIERGNIES: Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE: M. Patrice GRANSARD - RAMILLIES: M. Olivier DELSAUX - RIBECOURT-LA-TOUR : M. Jean-Pierre LEVEAUX - SAILLY-LEZ-CAMBRAI : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - SANCOURT : M. Claude LECLERCQ - SERANVILLERS-FORENVILLE : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - THUN-SAINT-MARTIN: M. Henri DESPRES - VILLERS-GUISLAIN: M. Gérard ALLART - WAMBAIX : M. André VERRIER.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration: 08

AWOINGT: M. Jean-Richard LECHOWICZ, titulaire, qui donne procuration à M. Michel LIENARD, Vice-président - CAMBRAI: Mme Martine BILBAUT, titulaire, qui donne procuration à Mme Dominique CARDON, titulaire — Mme Amélia CAFEDE, titulaire, qui donne procuration à Mme Monique BOUQUIGNAUD, Vice-présidente - M. Christian DHENIN, titulaire, qui donne procuration à Mme Sylviane LIENARD, titulaire — M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à M. Brahim MAOMMIN, titulaire — HONNECOURT-SUR-ESCAUT: M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, conseiller délégué, qui donne procuration à M. Jean-Pierre LEVEAUX, titulaire — PROVILLE: M. Daniel DELWARDE, titulaire, qui donne procuration à M. Patrice EGO, titulaire - TILLOY-LEZ-CAMBRAI: M. Jean-Pierre LAGON, titulaire, qui donne procuration à M. Jean-Pierre COUVENT, Vice-président -

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 01

VILLERS-EN-CAUCHIES: M. Pascal DUEZ, conseiller délégué, qui donne suppléance à Mme Marie-Françoise DELAVAL, suppléante.

Nombre de conseillers communautaires absents, excusés, n'ayant pas donné pouvoir ou suppléance : 15

CAMBRAI: Mme Christiane FISCHER, Mme Marilyne HOSCHEDE, M. Olivier MOITY, M. Nicolas SIEGLER – ESCAUDOEUVRES: M. Pierre DOISE – FLESQUIERES: Mme Fernande LAMOURET - GONNELIEU: M. Roland CARREZ – IWUY: Mme Emilie DUPUIS, M. Stéphane GRANSART - LESDAIN: Mme Ceneviève GAUTIER NAVES: M. Jean-Pierre DHORME - PAILLENCOURT: M. Fabrice LEFEBVRE – PROVILLE Capucine TIMAL - RIEUX-EN-CAMBRESIS: M. Michel MOUSSI - VILLERS-PLOUICH: M. Raymond MACHUT.

Le

0 1 AVR. 2019

Secrétaire de séance: M. Benoît VAILLANT.

DELIBERATION 2019-03-16: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE — AIDE; AU COMMERCE EN MILIEU RURAL EN COMPLEMENT DU FOND D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC) — AIDE A L'ENTREPRISE — AIDE A L'ENTREPRISE — AIDE A L'ENTREPRISE WENTREPRISE AIDE A L'ENTREPRISE — AIDE A L'

DELIBERATION 2019-03-16: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDE AU COMMERCE EN MILIEU RURAL EN COMPLEMENT DU FOND D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC) – AIDE A L'ENTREPRISE – AIDE A L'ENTREPRISE « DS ARTISAN COIFFEUR » A PAILLENCOURT

Rapporteur : Mme Monique BOUQUIGNAUD Vice-présidente

L'entreprise DS Artisan Coiffeur, située à Paillencourt (59295), au 30A rue Roger Bétrancourt a été crée le 1^{er} juin 2017. Elle souhaite moderniser son salon de coiffure par l'achat d'un bac de lavage plus ergonomique et plus confortable ainsi que par l'acquisition d'une nouvelle caisse enregistreuse plus fonctionnelle. Le montant d'investissement est de 3067,55 €.

Dans le cadre de l'axe 1 « Maintien des derniers commerces en zone rurale » du FISAC, le projet a reçu un avis favorable du comité d'attribution du FISAC du Pays du Cambrésis du 28 février 2019 pour un montant de 613,51 €.

Par délibération n°2017-09-08 en date du 28 septembre 2017, la Communauté d'Agglomération de Cambrai a décidé d'approuver le programme FISAC, les actions proposées et d'autoriser le Président à signer une convention partenariale au titre du FISAC.

Par la délibération n°2017-12-09 en date du 11 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération de Cambrai s'est positionnée sur l'axe 1 « Maintien des derniers commerces en zone rurale » du FISAC et a délibéré afin d'intervenir à hauteur de 20% des investissements avec un plafond de dépenses éligibles de 20 000€ par projet pour la modernisation et la sécurisation des locaux. Le montant d'aide sollicité par l'entreprise auprès de la CAC est donc de 613,51 €.

La commission développement économique du 12 mars 2019, ainsi que le bureau communautaire du 7 mars 2019 ont émis un avis favorable à ce projet.

Compte-tenu de l'intérêt du projet et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'allouer une aide de 613,51 €,
- de conclure une convention entre la Communauté d'agglomération de Cambrai et DS Artisan Coiffeur ou toute société s'y substituant,
- d'autoriser le président à signer cette convention,
- de préciser que les crédits sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures.....
Pour extrait conforme

Publié len. 1. / V. 1/2019

Certifié exécutoire le 1.1 / NR. / 2019

Le Président,

François-Xavier VILLAIN